

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 22 mai 2012

PROCÈS-VERBAL de l'ajournement de la séance ordinaire du 15 mai 2012 du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, ajournée au 22 mai 2012, à 13 h 15, au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M. Pierre Laurencelle, maire de la municipalité des Escoumins et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comtés suivants :

M. Hugues Tremblay	Tadoussac
M. Gilles Pineault	Sacré-Cœur
M. Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M. Donald Perron	Longue-Rive
M. Jean-Marie Delaunay	Portneuf-sur-Mer
M ^{me} Micheline Anctil	Forestville
M. Mario Tremblay	Colombier

Est absente :

M ^{me} France Dubé	Les Escoumins
-----------------------------	---------------

Assistent également à cette séance :

M ^{me} Claudine Dufour	Secrétaire
M. William Lebel	Directeur général et secrétaire-trésorier

Retour en séance

M. Pierre Laurencelle, préfet de comté, constate que le quorum est respecté. On rappelle que deux (2) sujets avaient été retenus pour les délibérations de cet ajournement, soit :

- 7.2 Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS);
- 10.2 Directeur général – contrat de travail.

RÉSOLUTION 2012-05-116

Développement social – PARSIS – intention de la MRC

ATTENDU le mandat confié aux conférences régionales des élus par le gouvernement du Québec d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS);

ATTENDU QUE le PARSIS de la Côte-Nord est issu d'une vaste consultation menée au cours de l'année 2011 auprès d'organismes, ministères et différents partenaires qui œuvrent directement ou indirectement auprès des personnes en situation de vulnérabilité;

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre du PARSIS, les MRC qui le souhaitent peuvent obtenir un support financier pour coordonner les démarches locales de concertation en faveur de la solidarité et de l'inclusion sociale ainsi que pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action à l'échelle de leur MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Anctil, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord signifie à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Côte-Nord sa volonté de coordonner la mobilisation et les efforts pour la solidarité et l'inclusion sociale sur son territoire;

QU'il entreprendra des démarches auprès du CLD de La Haute-Côte-Nord afin de désigner celui-ci comme organisme délégué pour réaliser le mandat;

Qu'il informera la CRÉ Côte-Nord, suite à sa séance ordinaire du 19 juin 2012, du type d'entente de partenariat choisi.

RÉSOLUTION 2012-05-117

Contrat du directeur général et secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT QUE M. William Lebel agit à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC depuis le 1^{er} janvier 2012;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir les conditions de travail du nouveau directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de formation, relation de travail et négociation de la MRC s'est réuni avec M. William Lebel afin de convenir des conditions de travail de ce dernier et, d'un commun accord, d'un projet de contrat de travail;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de formation, relation de travail et négociation recommande au Conseil d'accepter les termes dudit projet de contrat;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Anctil, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte la recommandation du Comité de formation, relation de travail et négociation afin de conclure le contrat de travail de M. William Lebel, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC;

QUE le Conseil autorise le préfet de la MRC à signer, pour et en son nom, ledit contrat.

RÉSOLUTION 2012-05-118

Fermeture de la séance

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Mario Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la rencontre à 13 h 27.

PAR LES PRÉSENTES, JE, PIERRE LAURENCELLE, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Pierre Laurencelle
Préfet

William Lebel
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Vraie copie donnée aux Escoumins
ce 24^e jour d'avril 2012

William Lebel, directeur général
et secrétaire-trésorier